



50 milles de l'Aude

Trophée de l'Aude (manche n°1)

Course habitables en double de grade 5A

PORT LEUCATE

Samedi 18 et dimanche 19 mai 2019

AVIS DE COURSE

AUTORITE ORGANISATRICE

Cette régates est organisée par le **Yacht Club de Port Leucate** en association avec le **Gruissan Yacht Club**, le **Club Nautique de Narbonne Plage**, le **Comité de Voile de l'Aude** et placée sous l'égide de la **FFV**.

Cette régates fait partie du Championnat Occitanie habitable Solo-Duo 2019

1) REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- les règles de course à la voile 2017/2020 (RCV)
- Le règlement de la classe Osiris Habitable
- les règles pour l'équipement des voiliers
- les prescriptions de FFV
- le présent avis de course
- les instructions de course et leur annexe

Pour la classe OSIRIS, le règlement du championnat Occitanie Habitable Solo-Duo 2019

L'épreuve sera courue à moins de 6 M d'un abri et tous les bateaux devront avoir à bord pendant les courses l'armement correspondant (division 240). Après le coucher du soleil le RIPAM sera d'application.

2) PUBLICITE

Les concurrents devront présenter si besoin la carte d'autorisation de port de publicité

3) ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte aux bateaux habitables classes B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3 et R4 du Handicap OSIRIS. Les concurrents devront présenter, à la confirmation d'inscription, les licences F.V.V. de tout l'équipage.

Les licences devront porter la mention « compétition » ou bien pour les licences « adhésion » être accompagnées d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

Les concurrents devront fournir une photocopie de la carte d'identité du bateau. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Il ne sera pas délivré de licence journalière au moment de l'inscription définitive. Des licences journalières pourront être délivrées sous réserve d'avoir été demandées 48h avant la date de la régates.

Les imprimés de demande de licence annuelle et journalière sont disponibles sur le site Internet www.ycpl.fr

4) INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à 20 € par bateau

- Ils sont inclus dans le forfait annuel régates pour les licenciés du YCPL

L'inscription se fait en ligne en se connectant sur le site www.ycpl.fr

L'inscription définitive pour les bateaux extérieurs au YCPL se fait par présentation (par VHF sur l'eau) au bateau comité avant le départ.

5) PROGRAMME

Samedi 18 mai

9h. à 9h30

11h30

12h00

Dimanche 19 mai

12h30

Inscription définitive des bateaux
Mise à disposition sur l'eau
Briefing des équipages (par VHF)
Courses à suivre

Proclamation des résultats au YCPL

6) INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de courses et ses annexes seront affichées au local du Yacht Club. Elles sont téléchargeables sur le site www.ycpl.fr la semaine précédant la régates.

7) PARCOURS

Parcours côtiers au départ de Port la Nouvelle et arrivée à Gruissan

8) SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9) CLASSEMENTS

Le système de classement sera le système à minima (RCV 2017/2020)
Temps/Distance et CVL

10) PLACE AU PORT

Les participants extérieurs seront reçus en franchise de port : 7 jours avant et 7 jours après la régates

11) LIMITATION SORTIE D'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates

12) COMMUNICATION RADIO

Sans objet

13) PRIX

A la discrétion des organisateurs

14) DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

E-Mail : president@ycpl.fr



0607 835 834